

Réponse du Conseil administratif du 8 février 2024 à la question écrite du 17 janvier 2024 de M. Christo Ivanov: «Dettes municipales: la Ville doit-elle cesser d'endormir les élus?».

TEXTE DE LA QUESTION

Les sirènes de «l'argent gratuit» avec des taux d'intérêt très faibles voire négatifs sont à l'origine de situations fâcheuses. Le faible coût du service de la dette a sonné comme une invitation pour la majorité rose-verte à emprunter davantage. Il a exacerbé la rivalité de la Ville avec le Canton à l'origine de multiples doublons d'une complexité byzantine.

La dette publique de la Ville de Genève est passée de 1,51 million de francs en 2016 à 1,708 million de francs en 2022. Après des années installées à un niveau inférieur à celui de la croissance, les taux d'intérêt connaissent une brusque remontée destinée à lutter contre l'inflation. Ils devraient ensuite, assurent les économistes, baisser un peu et se normaliser sans pour autant revenir aux niveaux faibles ou négatifs que nous avons connus.

Le Conseil municipal délibère sur les emprunts mais ses membres ne disposent pas des informations spécifiques sur la dette: son niveau global, l'impact des crédits votés et le coût de la dette ne sont pas suffisamment mis en évidence pour faciliter la compréhension et ses décisions. Les informations pertinentes sont souvent noyées au milieu d'un nombre incalculable de données que des militaires ne disposant pas forcément d'une expertise dans le domaine financier ne peuvent pas appréhender à la première lecture.

Mes questions sont les suivantes:

- quand le Conseil administratif envisage-t-il d'accompagner ses propositions d'une information synthétique relative au niveau global de la dette, à l'impact des crédits votés et au coût de la dette?
- Quand le Conseil administratif proposera-t-il au Conseil municipal une stratégie de gestion du niveau de la dette et d'en assurer le suivi?
- Le Conseil administratif envisage-t-il d'informer le Conseil municipal sur sa politique de financement sur le marché et sur le choix des prêteurs?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Toutes les propositions de crédit d'engagement mentionnent les conséquences sur les futurs budgets de fonctionnement, par le calcul du montant de l'annuité induite par le remboursement et les intérêts. Le crédit d'engagement n'est pas

le lieu idoine pour indiquer un niveau global d'endettement. Ces informations figurent dans les rapports annuels consacrés aux comptes.

S'agissant du suivi du niveau de la dette, et dans la mesure où l'endettement est principalement induit par les dépenses d'investissement, le Conseil administratif a prévu de présenter dans le cadre des futurs plans financiers d'investissement (PFI) un tableau prévisionnel de la dette, sur la base des dépenses d'investissements projetées.

La charte d'investissement révisée par le Conseil administratif en juin 2023 prévoit l'exclusion des contreparties actives à titre principal dans l'armement, le tabac et l'alcool, la pornographie, le jeu, les énergies fossiles, le nucléaire ainsi que les organismes génétiquement modifiés (OGM). Par ailleurs, les contreparties qui pourraient avoir une réputation controversée notamment en matière de droits humains et d'impacts environnementaux ne seront pas sélectionnées.

Au surplus, le Conseil administratif invite à prendre connaissance du rapport de la Cour des comptes (CdC) N° 186, traitant de la gestion des emprunts de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Alfonso Gomez